

**POLITIQUE NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
POUR UNE ACTION ÉQUILIBRÉE**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS

le 29 août 2013

La Fédération québécoise des échecs

La Fédération québécoise des échecs est un organisme sans but lucratif voué au développement du jeu d'échecs au Québec. Elle a été fondée à Québec en 1967. Ses activités touchent différents aspects organisationnels : compétitions nationales, édition, formation, coordination, réseautage et régionalisation. La Fédération est reconnue par le Ministère de L'Éducation du loisir et du sport à même le Programme de reconnaissance des organismes de loisir et de sport. La Fédération est constituée démocratiquement et, conséquemment, représentée par un Conseil d'administration. Celui-ci est formé de onze (11) membres-personnes, soit six (6) provenant des grandes régions du Québec et cinq (5) constituant le Comité exécutif. Ces personnes sont élues au suffrage universel des membres.

Le mémoire qui suit est le fruit d'une réflexion soutenue du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des échecs lors de réunions à l'interne dont certaines ayant trait à ce sujet en particulier. Le texte qui suit peut donc, à juste titre, être considéré comme la position officielle de la Fédération sur l'ensemble du processus consultatif enclenché par le gouvernement et les principes qui en découlent. L'intérêt démontré par les membres du conseil pour la démarche entreprise par le gouvernement est manifeste, mais il demeure que celui-ci transite à travers la lunette d'une fédération disciplinaire de loisir, en l'occurrence, les échecs.

Nouvelle politique nationale à l'horizon

La volonté gouvernementale de rédiger une nouvelle politique du loisir et du sport a été bien reçue de la part de nos membres et de nos administrateurs. La dernière politique remontait à 1997 et une mise à jour, ne serait-ce que pour tenir compte des nouvelles préoccupations de société ainsi que des nouvelles tendances technologiques, ne peut qu'être bienvenue. Elle est d'autant plus souhaitée qu'une politique a plus d'envergure qu'un cadre d'intervention car elle projette une vision à plus long terme et repose généralement sur des principes fondamentaux reconnus par tous.

L'intention exprimée par la Première ministre, Madame Pauline Marois, lors du dernier discours du trône d'ajouter à la politique en devenir la notion d'activité physique, qui renferme elle-même l'idée de saines habitudes de vie, est assurément positive et tout à fait dans l'aire du temps. Nous sommes cependant d'avis que la notion d'activité physique devrait être prise au sens large et ne pas être limitée à sa seule dimension sportive. Nous croyons qu'une définition englobant le loisir et le sport s'impose. Nos membres sont d'avis que la notion d'activité physique ne devrait pas outrepasser l'importance que revêt le loisir et le sport à travers ses différents éléments constitutifs. Un des dangers qui guette la rédaction est que cet important document stratégique pour l'avenir du loisir et du sport se transforme uniquement en politique de prévention en matière de santé noyant au passage des éléments plus fondamentaux. Pour éviter ce piège, le gouvernement a tout le loisir de concocter une politique sur

l'activité physique complètement détachée, mais évidemment ce serait une occasion ratée d'influer sur l'évolution du loisir et du sport.

Le livre vert

Une étape importante a été franchie par le gouvernement, au mois de juin 2013, vers la mise en place d'une nouvelle politique du loisir et du sport avec le dépôt d'un livre vert. Ce document a fait l'objet d'une lecture minutieuse de nos membres élus. Le document nous apparaît incomplet. L'impression générale qui s'en dégage est un manque flagrant d'empathie envers le monde du loisir associatif. Le document ne semble arrimer que sur le monde du sport et l'activité physique à la manière d'un manifeste. Toutefois, certaines ouvertures s'en dégagent grâce à la valorisation de certains enjeux, comme l'accessibilité, la concertation, le patrimoine culturel, l'importance du bénévolat et la possibilité d'un soutien accru pour les organismes de loisir et de sport. Nous osons croire que ce document est avant tout un énoncé de discussions et servait principalement à mettre la table en vue de lancer un processus de consultation.

Ancrage gouvernemental

Depuis l'abolition du Ministère du Loisir et du sport de la chasse et de la pêche, les organismes nationaux de loisir ont été rattachés à différents ministères sans y trouver pour autant un ancrage certain. Certains ont changé d'adresse à plusieurs reprises. Ce

manque de stabilité est nuisible pour les organismes et constitue un rempart à la concertation générale des différents acteurs.

Organisme physiquement actif ou non

En parcourant le livre vert, nous avons été étonnés de constater que les échecs, la discipline, était utilisé comme exemple d'activité physiquement non-actif. Nous pourrions débattre longtemps sur la définition de l'expression «physiquement non-actif» et faire intervenir les spécialistes pour nous éclairer sur la chose. À quel point une activité cérébrale intense peut-elle influencer sur le physique d'un individu ? Voilà une question qui ne trouve pas une réponse facile. Nous pouvons tout de même citer un acteur très intéressé par le sujet et qui connaît bien le monde du sport et de l'activité physique. Il s'agit de Magnus Carlsen, 23 ans de Norvège, meilleur joueur d'échecs au monde. En réponse à une question d'un journaliste de la *BBC* ayant trait à l'apport physique dans le jeu d'échecs de compétition, Carlsen a dit ceci : « Je crois qu'il y a beaucoup d'éléments physiquement sportifs dans le jeu d'échecs. Nous nous préparons sérieusement pour une partie d'échecs autant physiquement que mentalement. L'objectif est de gagner et tous les efforts sont mis de l'avant pour arriver à l'objectif. Une partie est physiquement très exigeante et un joueur en bonne forme aura plus de chances de gagner que celui qui l'est moins ». Carlsen semble démontrer qu'il est malaisé de tracer une ligne de démarcation entre le loisir/sport physiquement actif ou passif.

Droits, partenariat et enjeux collectifs

La déclaration des droits de l'homme a statué que l'accès au loisir est un droit tout aussi fondamental que l'éducation. *La déclaration de Québec* a bien souligné les responsabilités étatiques en matière de loisir. Ces droits et responsabilités sont indissociables et sont un des fondements d'une société équilibrée, libre de penser et d'agir. Ils impliquent une concertation d'égal à égal entre tous les acteurs d'une société.

Malheureusement, le monde du loisir associatif est souvent perçu comme un simple émetteur de services plutôt qu'un partenaire. L'expérimentation, la connaissance des enjeux, l'accessibilité sont autant d'éléments qui souffrent grandement d'un faible partenariat entre l'état et le monde associatif. Cette situation mine le développement du loisir et nuit à l'objectif naturel d'atteindre une vision stratégique collective. Certains enjeux s'en trouvent également affectés. Prenons par exemple la persévérance scolaire. Il s'agit d'un enjeu reconnu par tous. La complexité de l'appareil gouvernemental doublé d'un manque de communication avec le monde associatif font parfois rater certaines occasions. Plusieurs disciplines de loisir peuvent être considérées comme des adjouvants pédagogiques très valables. Certaines d'entre elles, par exemple les échecs, sont déjà intégrées au monde scolaire et parascolaire et agissent favorablement dans la lutte au décrochage scolaire. Ces faits sont dans la plupart des cas ignorés par les intervenants publiques et auraient avantage à faire les frais d'une discussion collective.

Conclusion

Le loisir est une prise en charge du temps libre, mais aussi un moteur de développement social à tous les niveaux (communautaire, culturel, physique, économique, éducatif). Les responsables de la rédaction de la *Politique du loisir, du sport et de l'activité physique* ont une lourde tâche devant eux, soit celle de respecter différents principes primordiaux : le droit au loisir, l'accessibilité pour tous, l'importance d'un soutien financier adéquat, la concertation du milieu, une vision stratégique cohérente avec le milieu, les préoccupations du citoyen et autres. Nous nous réjouissons de la volonté gouvernementale de rédiger une nouvelle politique sur le loisir et le sport en prenant en considération l'importance avérée d'agir en matière de santé; autant physique, psychologique que sociale. Nous espérons que cette politique soit inclusive et porteuse d'espoirs.

Richard Bérubé
Directeur général
Fédération québécoise des échecs